

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DEL2024_045**

**MODIFICATION DES DURÉES D'AMORTISSEMENT
POUR L'ARTICLE 204**

Séance du 27 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 27 juin, à 18h, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers-le-Sec, située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 21 juin 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 21 juin 2024.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	36	42
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A L'UNANIMITÉ
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les conseillers communautaires suivants :
Dominique ANGOT, Isabelle AUBRY (suppléante de Guillaume LEMENAGER), Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Marcel DUBOIS, Jean DUVAL, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Gérard LECOQ, Jean-Daniel LECOURT, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO DE MOLINER, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :
Sandrine GARÇON a donné pouvoir à Didier COUILLARD
Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Jean-Daniel LECOURT
Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE
Gérard LEU a donné pouvoir à Colette ORIEULT
Agnès THOMASSET a donné pouvoir à Nadine BACA
Jean-Luc VERET a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire de la communauté de communes Seules Terre et Mer du 11 avril 2024 est adopté à l'unanimité

**DEL2024_045 : MODIFICATION DES DURÉES D'AMORTISSEMENTS
POUR L'ARTICLE 204**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article R2321-1,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
- Vu la délibération n°DEL2022_093 du 8 décembre 2022 adoptant le référentiel budgétaire et comptable M57,
- Vu la délibération n°DEL2023_005 du 16 février 2023 relative aux durées d'amortissement,
- Vu l'avis favorable du bureau en date du 5 juin 2024.

Considérant que lors du conseil communautaire du 16 février 2023, une durée d'amortissement de 5 ans pour le compte 204xx1 pour les subventions d'équipement – biens mobiliers, matériels, études - a été votée.

Considérant que la durée d'amortissement doit être de 15 ans.

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau d'amortissement pour le compte 204xx1 comme suit :


Compte M14	Compte M57	Libellé	Durée en année délibération 16/02/2023	Durée en année proposition	Compte d'amortissement
204xx	204xx	Subventions d'équipement versées			2804xx
204xx1	204xx1	Subventions d'équipement - biens mobiliers, matériel, études	5	15	2804xx1

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'UNANIMITÉ :

APPROUVE la modification du tableau d'amortissement pour le compte 204xx1 comme présenté ci-dessus.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

LE PRÉSIDENT 
Thierry OZEN

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN